

Un projet d'accord sans la FGTB

SOCIAL Patronat, CSC et CGSLB s'entendent sur les salaires et l'enveloppe bien-être

► Les négociations entre partenaires sociaux aboutissent à un « projet d'accord » dont le gouvernement se saisit, afin de l'appliquer.

► Problème : la FGTB se cabre, n'acceptant pas le maintien, par ailleurs, du saut d'index.

Un projet d'accord est intervenu vendredi après-midi au sein du « groupe des dix » (réunissant les partenaires sociaux : patronat et syndicats). En réalité, ce n'était plus que le « groupe des huit », puisque les deux représentants de la FGTB (francophone et flamand) ont d'emblée refusé de cautionner le texte. Les partenaires sociaux avaient ensuite rendez-vous, vendredi en soirée, avec les principaux ministres du gouvernement fédéral à la résidence du Lambert pour présenter leur compromis. A l'issue de la rencontre, Charles Michel se réjouissait : « *Nous avons constaté que cinq des six organisations représentées ont marqué leur accord. Pour nous, c'est une avancée positive sur le chemin de la paix sociale.* » Son gouvernement se fait fort maintenant d'appliquer l'accord.

Seule la FGTB a refusé de soutenir le projet d'accord en raison du saut d'index, maintenu. Elle attend de voir la proposition du gouvernement fédéral. « *On ne claque pas la porte. On ne peut pas s'inscrire dans le compromis proposé par le patronat* », a indiqué le secrétaire général du syndicat socialiste, Marc Goblet.

De son côté, la CSC s'est dit satisfaite qu'un projet d'accord ait pu être conclu même si le syndicat chrétien continue à rejeter tout saut d'index. « *Le gouvernement a pris l'engagement d'exécuter ce projet d'accord s'il est approuvé* », a souligné la se-

crétaire générale de la CSC, Marie-Hélène Ska. Le conseil général du syndicat chrétien doit se prononcer sur le projet d'accord, le 10 février. Les responsables de la FGTB retournent eux aussi devant leurs instances.

Le projet d'accord dont il est question porte sur la marge salariale pour la période 2015-2016, la répartition de l'enveloppe bien-être et la mise en œuvre du « mini-compromis » conclu mi-décembre sur les mesures de fin de carrière et l'harmonisation des statuts. (b) ■

contenu Petite hausse pour tous les salariés

Si l'accord entre patrons et syndicats est appliqué, malgré le rejet de la FGTB, qu'est-ce qui changera pour les milliers de salariés du secteur privé ? Ils peuvent s'attendre à une augmentation de leur salaire brut de 0,375 % sur les deux années à venir, ce qui, en net, ne représentera pas grand-chose.

En outre, ils pourraient bénéficier d'une hausse tout aussi symbolique (on parle de 0,2 à 0,3 %) qui, cette fois, porterait sur le salaire net. Mais elle ne sera sans doute pas versée en cash. Elle pourrait intervenir sous la forme d'une augmentation de la valeur des chèques-repas, ou d'une prime aux résultats, que verserait l'entreprise. Ce système a l'avantage de ne rien coûter aux employeurs, car ces montants-là sont exonérés de charges patronales.

Mais attention ! Ces hausses n'interviendront pas immédiatement, et elles constituent des maximas. En réalité, l'accord entre patrons et syndicats fixe une marge d'augmentation maximale, qui ne peut être dépassée. Ensuite, il appartient aux représentants des salariés et des employeurs dans chaque secteur (chimie, commerce, métallurgie, etc.)

de négocier entre eux les hausses. Dans des secteurs où le rapport de force est en faveur des syndicats, les augmentations pourraient atteindre les maximas prévus dans l'accord. Si le secteur est en difficulté, les hausses pourraient être inférieures. C'est en tout cas de cette façon que les choses fonctionnent habituellement. Ici, cependant, vu la modicité des hausses proposées, il est probable que bon nombre de secteurs, voire tous, allouent le maximum.

Une augmentation inattendue

Autre réserve : la première hausse, celle de 0,375 %, ne sera pas nécessairement versée sous forme d'augmentation salariale. L'accord, dans sa dernière version, prévoyait que, toujours dans les secteurs, il était possible de décider que les montants alloués à ces hausses soient utilisés pour l'organisation de formations en faveur du personnel ou de plans de mobilité.

Précisons aussi que les hausses de salaire dont on parle ici viendront en plus des augmentations barémiques, souvent liées à l'ancienneté dans les entreprises.

Et en plus de l'index ? Probablement pas. Car le gouvernement a décidé d'un saut d'index et tout porte à croire qu'il sera maintenu. Pour 2015, ce problème est purement théorique, parce que l'inflation est à ce point réduite que l'indice-pivot ne sera pas passé cette année. Et si l'indice n'est pas franchi, il n'y a pas d'indexation automatique qui est due.

Les salariés ne devront donc pas s'attendre à monts et merveilles durant ces deux années. Précisons quand même que la hausse qui interviendra probablement est quand même inattendue : le gouvernement avait annoncé une modération salariale, afin de résorber le handicap avec les pays voisins. Les hausses attendues aujourd'hui sont donc surprenantes. Elles interviennent parce que les employeurs craignent des grèves en cas d'absence d'augmentation, qui viendraient s'ajouter au saut d'index. Et parce que, juste avant les négociations, le Conseil central de l'économie a relevé que le handicap salarial de la Belgique par rapport aux pays voisins s'était sensiblement réduit. ■

BERNARD DEMONTY

syndicats Le front commun ébréché

Une brèche est apparue ces dernières heures dans le front commun syndical. Dans la dernière ligne droite de la négociation autour des salaires, la CSC s'est distancée de la position de la FGTB. La faille est apparue au grand jour vendredi après-midi, lorsque le syndicat chrétien a fait savoir à la table des négociations qu'il ne rejetait pas l'accord sur les salaires, sous réserve de l'approbation par ses instances, tout en précisant qu'il continuerait à s'opposer au saut d'index. Le syndicat libéral a fait de même, laissant le syndicat socialiste isolé dans son refus de si-

gner l'accord salarial.

Jusqu'à-là, l'entente entre les trois syndicats était cordiale. Depuis le début de la négociation les trois organisations défendaient le principe d'une augmentation salariale d'environ 1 %, tout en s'opposant au saut d'index.

Le patronat s'opposait à une augmentation salariale. Mais les employeurs ont commencé à faire des concessions, et ont fini par accepter des hausses de salaires, bien que conditionnées. En revanche, le patronat refusait de demander au gouvernement la levée du saut d'index. La CSC a dès lors opté pour une attitude plus pragmatique : il y aura des hausses de salaire et c'est bon à prendre. Il y aura même une revalorisation des allocations de chômage les plus basses, à hauteur de 2 %.

Quand au saut d'index, une petite phrase disant que les syndicats continuent à s'y opposer peut faire l'affaire. Cela permet d'envisager un combat ultérieur contre cette mesure, par exemple au moment où le gouvernement va préparer la loi qui prévoit le saut d'index.

Jeudi déjà, la CSC a émis cette

position en négociation, ce qui a irrité les représentants de la FGTB. Pour eux, cette stratégie n'est pas la bonne car l'accord impose une paix sociale, et pour la FGTB, accepter une paix sociale, c'est se priver des moyens de contester le saut d'index.

Ce que tant la CSC que la FGTB voulaient éviter est arrivé : le front commun est affecté. Brisé ? Les deux syndicats le niaient, vendredi après-midi. « Nous sommes tous deux contre le saut d'index », dit-on à la FGTB. Le moment de vérité viendra probablement le 10 février. Ce jour-là, la FGTB devra

annoncer officiellement son plan d'action. La CSC se réunira le même jour ; elle défendra l'accord ; Marie-Hélène Ska l'a confirmé vendredi en début de soirée.

Si les deux syndicats lancent des actions contre le saut d'index, le front commun sera considéré comme intact, malgré la divergence de vue sur l'accord de ce vendredi. Si la FGTB manifeste seule, ce sera plus problématique. « Il faut à tout prix éviter cette situation », dit un membre de la CSC. Car notre opposition aux autres mesures gouvernementales sera affectée. Je pense particulièrement aux réformes des pensions. »

Un autre écueil menace : si la FGTB part seule dans des actions, il risque d'y avoir un clivage Nord-Sud dans l'opposition au gouvernement, car la CSC est beaucoup plus forte en Flandre, alors que les bastions de la FGTB sont plutôt en Wallonie.

La N-VA pourrait en tirer profit car cela alimenterait les thèses nationalistes, ce que veulent à tout prix éviter les syndicats. Une réconciliation pourrait donc intervenir rapidement... ■

B.Dy